



Informations explicatives - Succès dans la lutte contre l'épizootie de CAE : les chèvres suisses sont indemnes

L'arthrite-encéphalite caprine (abrégiée en anglais CAE) est une maladie virale de la chèvre causée par un lentivirus. Chez la chèvre adulte, elle provoque principalement des inflammations des articulations (« gros genoux ») et de la mamelle, plus rarement des pneumonies, et encore moins communément une encéphalite chez les chevreaux. Au début des années 80, la CAE était une maladie très répandue en Suisse. Quelque 75% des chèvres étaient infectées par le virus de la maladie, et près d'un tiers d'entre elles développaient la maladie. Tous les ans, cinq à dix pour cent du cheptel caprin devait être conduit à l'abattoir. Les pertes économiques pour les éleveurs étaient élevées.

C'est pourquoi un programme d'éradication de la maladie a été lancé en 1984. Menée d'abord à petite échelle au niveau régional, la lutte n'a cessé d'être étendue jusqu'à l'ensemble du territoire. En 1995, l'épizootie a été inscrite dans l'ordonnance fédérale sur les épizooties. Elle fait l'objet d'une lutte obligatoire et d'une surveillance active en Suisse depuis 1998. Les mesures prises ont permis de réduire la prévalence de chèvres atteintes par la maladie à moins de 1%. Plus aucun cas clinique de CAE n'a été observé depuis la moitié des années 90.

Le virus responsable de la CAE est étroitement apparenté à celui de la maladie Maedi-Visna du mouton. Les deux virus appartiennent au groupe des lentivirus des petits ruminants (Small Ruminant Lentiviren – SRLV) mais celui de la CAE est un SRLV de génotype B alors que celui du Maedi-Visna est un SRLV de génotype A. Lorsque des chèvres ont un contact étroit avec des moutons atteints du Maedi-Visna, elles peuvent contracter cette maladie, mais elles ne présenteront pas de symptômes de la maladie. Cette infection est sans conséquence pour elles. Grâce à une amélioration du diagnostic, il est possible, depuis 2011, de distinguer une infection par le SRLV de génotype B d'une infection par le SRLV de génotype A. Depuis lors, le programme national de lutte contre la CAE porte donc uniquement sur la lutte contre le SRLV de génotype B.

Un contrôle de l'ensemble de la population caprine à l'égard de la CAE réalisé en 2012 a permis d'établir avec précision la situation de la CAE chez les chèvres en Suisse. Au total 47 chèvres (0,06 % de la population caprine) ont été testées positives à la maladie. Les 41 exploitations touchées (0,38 % des exploitations caprines) étaient réparties de manière relativement égale et assez espacées sur l'ensemble de la Suisse (Ill. 1). Cela indique que les derniers cas de CAE en Suisse ne pouvaient plus être des épisodes infectieux actifs. Ces exploitations ont été assainies, de sorte qu'on pouvait considérer en 2012 déjà que la Suisse était indemne de CAE causée par le SRLV de génotype B.

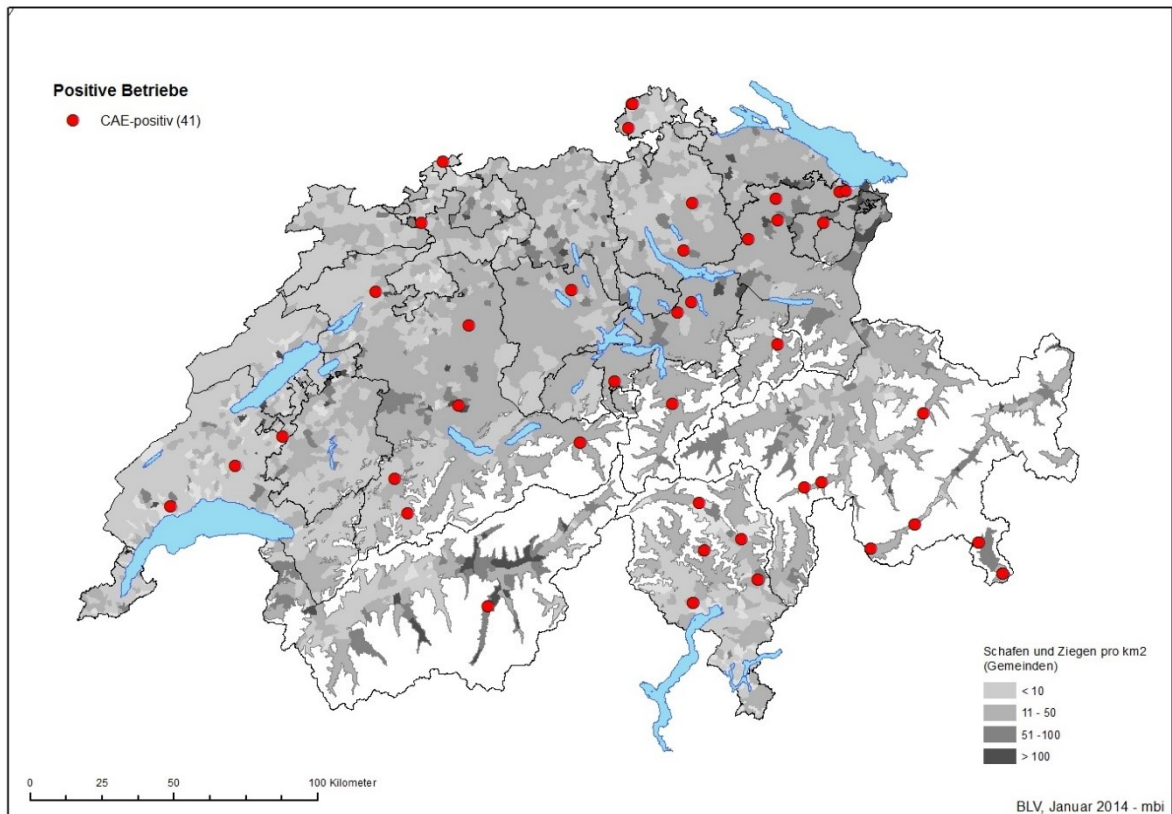


Illustration 1 : Répartition géographique des exploitations positives à la CAE lors du contrôle de l'ensemble de la population caprine à l'égard de la maladie en 2012.

Fin 2014, le Service vétérinaire suisse a décidé d'apporter la preuve statistique de l'absence de nouveaux cas de CAE en Suisse en effectuant un contrôle par sondage sur une durée de trois ans. Dans le cadre de ce contrôle, les chèvres de 2423 exploitations ont été soumises à un test de dépistage de la CAE tous les ans de 2016 à 2018. Durant cette période, des animaux positifs à la CAE ont été découverts dans le cadre du contrôle par sondage ou en dehors de celui-ci dans trois exploitations. L'enquête réalisée suite au premier cas découvert en 2016 a révélé qu'il ne s'agissait pas d'une infection active, puisqu'on n'a pas trouvé d'autres chèvres positives à la CAE ni dans l'exploitation touchée ni dans celles ayant eu des contacts avec cette dernière. Dans les deux autres cas, l'infection de CAE avait eu lieu à l'étranger. Il ne s'agissait donc pas de cas d'épizootie suisses. Par conséquent, d'un point de vue épidémiologique, ces trois événements étaient sans importance pour l'établissement de l'absence de cas de CAE en Suisse. Après plus de 30 ans de lutte contre la CAE, la Suisse a pu apporter la preuve de la non-présence de nouveaux cas dans les exploitations caprines de Suisse.

C'est en raison de cette situation très favorable à l'égard de la CAE que le Service vétérinaire suisse a pu mettre un terme à la surveillance active de la maladie. Demeure cependant l'obligation d'annoncer toute suspicion ou apparition de nouveaux cas de CAE chez les chèvres. Une vigilance particulière est de mise si l'on prévoit d'importer des chèvres, parce que la CAE ne fait pas l'objet d'une lutte officielle à l'étranger. Il est instamment recommandé aux importateurs de prendre de leur propre initiative des mesures pour protéger leur troupeau, afin de ne pas mettre en péril le statut sanitaire du cheptel caprin suisse. Ils doivent se renseigner sur le statut sanitaire du pays d'origine à l'égard de la CAE et exiger qu'un dépistage de la maladie soit réalisé dans le pays d'origine.

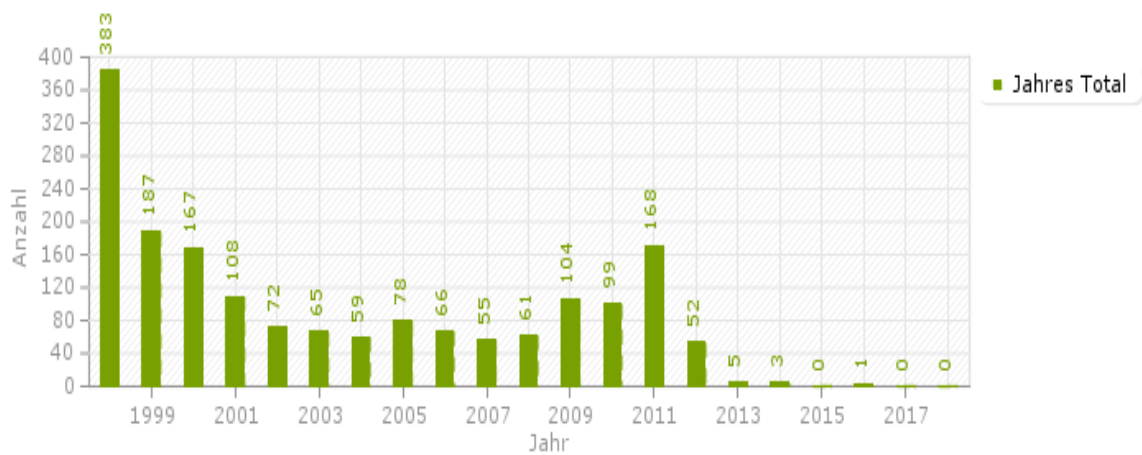


Illustration 2 : Cas de CAE annoncés en Suisse de 1998 à 2018

Source : Système d'information sur les annonces de cas d'épizootie (InfoSM), OSAV